

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 22

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Abstentions: 0

Représentés: Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGGO par Catherine REBOUL

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Culture : demande de subvention Orchestre de Pays 2021

L'Orchestre du Pays est l'action phare de la politique de cohésion sociale décrite dans la stratégie 2014-2020.

Il est composé d'un chœur à 3 voix et d'un orchestre d'harmonie (instruments à vent et percussions). L'effectif est de 120 choristes et instrumentistes.

Ses membres sont amateurs et résident, pour l'essentiel, sur le territoire du Pays. Depuis sa création en 2007, l'inscription est gratuite pour les membres. Il représente un véritable projet de développement culturel à l'échelle d'un territoire rural de 102 communes. Il associe choristes, instrumentistes et comédiens amateurs encadrés par une équipe de professionnels.

La pratique artistique est ici le liant de ce projet de cohésion sociale. En effet, l'objectif commun est de faire du chant, de la musique ou du théâtre dans la convivialité et de se produire sur scène. Celui de l'équipe pédagogique est, quant à lui, d'offrir au public un spectacle de qualité.

Le projet culturel autour de l'orchestre de Pays se présente pour 2021 en plusieurs volets.

Pour la partie création :

En raison du contexte sanitaire, seule la forme condensée de ce spectacle d'une durée de 20 minutes peut être répétée et proposée en 2021 à la diffusion pour des manifestations et événements liés à l'histoire du vin, thématique développée dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.

Une conférence écrite par Jean Tuffou sur la révolte vigneronne peut être organisée en avant-première des spectacles.

Les répétitions de l'ensemble de l'orchestre reprendront quand le contexte sanitaire le permettra.

Pour la partie cohésion sociale :

- Recrutement pour étoffer la chorale d'enfants présente dans le spectacle de 1907.
- Poursuite de « solidarité au chœur », accompagnement bienveillant auprès de personnes éloignées de la culture. Des personnes du foyer Frescatis de Saint-Pons de Thomières ont intégré le chœur et participent à ce spectacle

Pour la partie médiation culturelle :

- Un livret sera travaillé avec un volet pédagogique pour l'appropriation de l'Histoire

Le coût de l'opération s'élève à 63 810 € pour lequel le cofinancement sollicité est de :

Conseil départemental : 51 048 €

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 12 762 €.

Par ailleurs, l'Harmonie Bédaricienne accompagne d'un point de vue logistique l'Orchestre de Pays. Depuis 2017, cet accompagnement permet l'organisation des répétitions, la recherche de lieux de diffusion. L'Harmonie se positionne également comme force de proposition pour l'évolution de l'Orchestre de Pays. Cet accompagnement donne lieu à un partenariat à hauteur de 3600 € compris dans le budget annuel.

Le Président prie l'assemblée de se prononcer :

sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte,
de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'organisme cofinancier à savoir le Conseil départemental de l'Hérault ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision,
de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'Harmonie Bédaricienne.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.
- Rejete le plan de financement actuel; demande au Pays de se rapprocher de la Région qui pourrait venir à hauteur de 40 % et le département à hauteur de 40 %
- Valide le plan de financement suivant : Région 25 524€, Département 25 524€, Pays HLV 12 762€
- Autorise le Président à signer la convention avec l'Harmonie Bédaricienne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS

